

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 857 503 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.08.1998 Bulletin 1998/33

(51) Int. Cl.⁶: **A63D 15/08**, A63D 15/10,
A63D 15/12

(21) Numéro de dépôt: 97410015.8

(22) Date de dépôt: 06.02.1997

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT NL PT SE

(72) Inventeur: Venezia, Calogéro
74500 Evian (FR)

(71) Demandeur: Venezia, Calogéro
74500 Evian (FR)

(54) **Queue de billard à percussion**

(57) L'invention concerne un dispositif permettant la pratique par des personnes privées de l'usage de l'un de leurs deux membres supérieurs du jeu de billard sous toutes ses formes.

Il consiste en une queue de billard en deux parties avant (1) et arrière (2) qui s'assemblent. La queue fonctionne grâce à un mécanisme interne de percussion mis en oeuvre par le joueur à l'aide d'une gâchette d'armement (26) et d'une gâchette de percussion (15) manipu-

lées d'une seule main. Le mécanisme d'armement est mû par un ressort (22), une chambre de compression (23) et une culasse (20) ou par un système à gaz.

L'invention est complétée par deux pieds dont l'un articulé, qui se substituent au membre absent, et un autre dispositif pour le collage et le centrage du procédé.

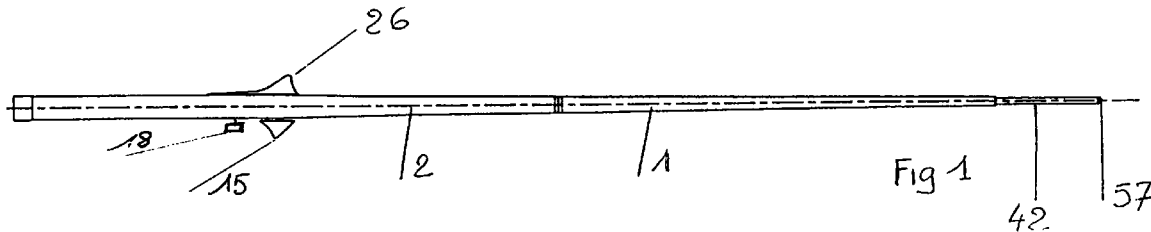


Fig 1

EP 0 857 503 A1

Description

Le billard ne peut être pratiqué par les personnes privées de l'usage d'un de leurs membres supérieurs.

La présente invention permet, à ce type d'handicapé de pratiquer un tel sport, favorisant ainsi une meilleure intégration sociale

La présente invention se caractérise par :

- une réalisation en deux parties comme les queues de billard "normales",
- sa longueur (assemblés) de 1500 mm, un poids dans sa réalisation actuelle de 1,286 Kg,
- la possibilité de réparer ou d'échanger, l'ensemble de ses composants.

La présente invention se caractérise encore par :

- un dispositif mécanique interne de percussion assurant la frappe de la boule,
- un dispositif complémentaire d'appui, externe et indépendant de la queue permettant un guidage précis de cette dernière dans le cours du jeu,
- un embout pour le collage du "procédé".

La présente invention se caractérise également en ce qui concerne la partie arrière de la queue par :

- son manchon femelle de raccord avec la partie avant,
- sa gâchette d'armement,
- sa gâchette de percussion,
- sa culasse permettant un volume d'air dans sa chambre de compression,
- son frein permettant le réglage de la frappe de la tige sur la bille.

La présente invention se caractérise pour la partie avant par :

- son ressort de percussion, permettant l'avance de la culasse,
- son tube permettant l'arrivée de l'air sur la tige de frappe.

La présente invention se caractérise encore par :

- son dispositif annexe d'appui permettant à la fois le guidage précis de la queue, le feu dans toutes les positions, sur le tapis du billard.
- son dispositif annexe de collage du "procédé", permettant de réaliser cette opération d'une seule main.

La présente invention se caractérise encore par :

- un dispositif de percussion des boules mis en oeuvre soit à l'aide d'un dispositif mécanique (com-

pression et détente d'un ressort), soit d'un dispositif utilisant la détente d'un gaz comprimé.

La présente invention se caractérise également par

- 5 :
- sa fabrication en toute matière métallique, résine de polyester, fibre de verre ou de carbone, par injection ou plasturgie.

La mise en oeuvre et l'action de jeu se font de la façon suivante :

La queue de billard étant assemblée, le joueur actionne la culasse en arrière permettant la compression du ressort. La culasse se bloque grâce à un décrochement qu'elle possède et vient se bloquer sur le marteau.

La culasse possède un frein, le joueur choisit la force de son coup en actionnant sur le frein.

En fonction du jeu, il choisit, sur le tapis du billard son emplacement de jeu, y dispose le dispositif d'appui et de guidage de la queue, et après avoir introduit cette dernière dans le dispositif d'appui et de guidage, il agit alors sur la gâchette de percussion, qui libère le coup alors joué selon la force choisie.

Les dessins annexés illustrent l'invention.

La figure 1 représente la canne assemblée, la partie avant étant repérée (1), la partie arrière étant repérée (2). On y distingue sur la partie arrière (2), la gâchette d'armement (26), la gâchette de percussion (15), son frein (18). Dépasse de la partie avant (1), la tige de frappe (42) à l'extrémité de laquelle est collé le procédé (57).

La figure 2, représente la partie avant (1) comprenant un Manchon mâle (40) permettant sa fixation sur la partie arrière (2), son tube d'air (43), recevant une tige de frappe (42), sur laquelle est fixé le procédé (57).

La figure 3, représente la partie arrière (2) comprenant :

- 40
- un manchon femelle (21) recevant le manchon mâle(40) permettant ainsi de fixer la partie avant (1), la partie arrière (2), l'une à l'autre,
 - la culasse (20) qui pénètre dans la chambre de compression (23)
 - la gâchette de percussion (15) qui libère la culasse (20) pour la frappe,
 - le ressort de compression (22) qui permet la poussée de la culasse (20)
 - la gâchette d'armement (26) permettant d'armer la frappe,
 - le coulisseau (11) qui permet à la gâchette d'armement (26) de reprendre sa place initiale.
 - le frein (18) permettant le réglage de la course de la culasse (20) dans la chambre de compression (23).
- 45
- 50
- 55

La figure 4 représente le dispositif d'appui et de guidage (51), remplaçant le membre supérieur faisant

défaut au joueur. On y distingue le support (52), le frein (53) qui permet le blocage du dispositif sur la queue.

La figure 5 représente le dispositif annexe d'appui et de guidage permettant de jouer dans certaines positions. On y distingue le guide (55), le pied articulé (56). 5

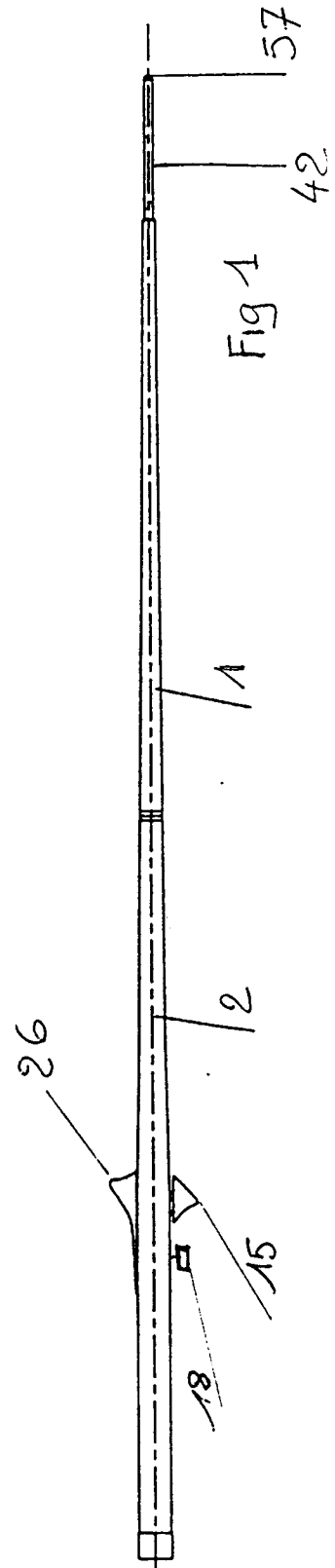
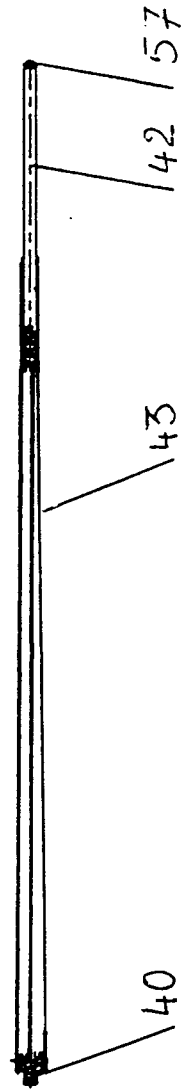
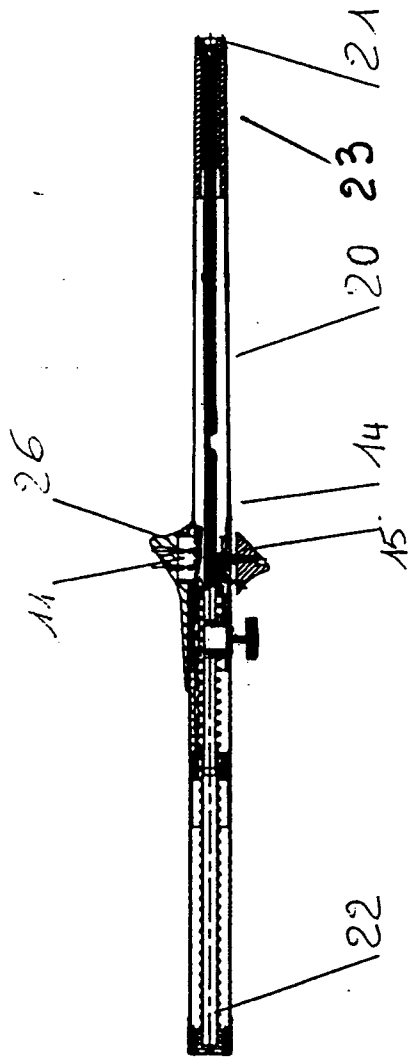
La figure 6 représente le système destiné au collage du procédé (57). On y distingue le piston (58) qui pousse le procédé (57) sur l'extrémité de la tige de frappe (42), et le centreur (59) qui permet la mise en place correcte du procédé (57) sur l'extrémité de la tige de frappe (42). 10

La queue de billard à percussion, selon l'invention est donc particulièrement destinée à permettre la pratique de tous les jeux de billard aux handicapés d'un membre supérieur, l'invention permettant de jouer tous les coups et leur variante à égalité de chance avec les autres joueurs. 15

Revendications 20

1. Queue de billard pour handicapés d'un membre supérieur, comprenant la partie avant (1) fixée sur la partie arrière (2) à l'aide de manchons (40) et (21), la partie avant (1) comprenant la tige de frappe (42) sur laquelle sont fixés le procédé (57), son tube d'air (43), la partie arrière (2) portant la gâchette d'armement (26), la gâchette de percussion (15), libérant la culasse (20), caractérisée en ce qu'elle comporte son frein de réglage (18), sa chambre de compression (23). 25 30
2. Queue de billard selon la revendication caractérisée en ce qu'elle comporte le dispositif d'appui et de guidage (51) constitué du support (52) et du frein (53) permettant son blocage. 35
3. Queue de billard selon la revendication 1 caractérisée en ce qu'elle comporte le dispositif annexe d'appui et de guidage constitué par le guide (55) et le pied articulé (56). 40
4. Queue de billard selon l'ensemble des revendications précédentes caractérisée en ce qu'elle comporte le centreur (59) permettant la mise en place du procédé (57) sur l'extrémité de la tige de frappe (42). 45
5. Queue de billard selon l'ensemble des revendications précédentes caractérisée en ce qu'elle comporte le piston (58) poussant le procédé (57). 50
6. Queue de billard selon l'ensemble des revendications précédentes comportant sa culasse (20), son volume d'air dans sa chambre de compression (23). 55
7. Queue de billard selon l'ensemble des revendications précédentes, son tube d'air (43) permettant

une arrivée de volume d'air, actionnant la tige de frappe (42).



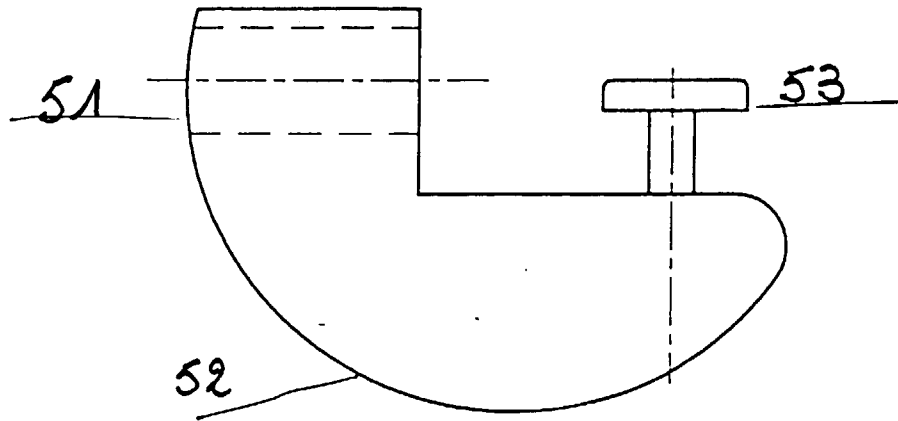


Fig-4

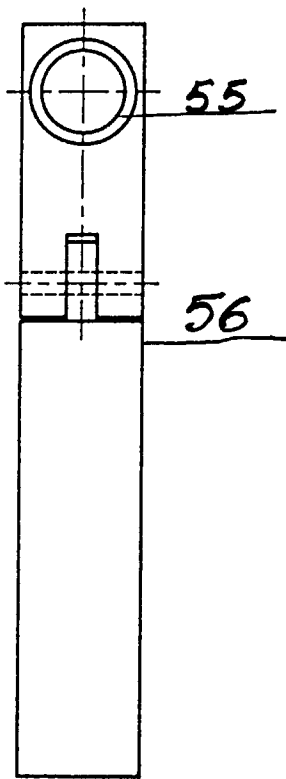


Fig 5

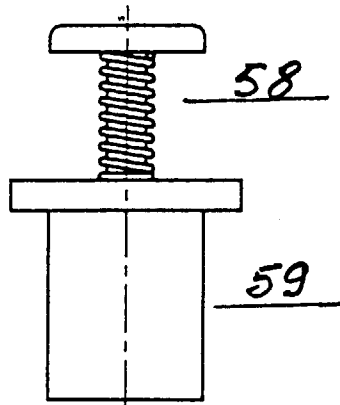


Fig-6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 97 41 0015

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 4 134 588 A (DI LUZIO) * colonne 1, ligne 17 - ligne 20 * * colonne 1, ligne 50 - ligne 63; figures * ---	1	A63D15/08 A63D15/10 A63D15/12
A	DE 11 290 C (SCHÜTZE) * le document en entier * ---	1	
A	US 5 267 730 A (KEAGGY) * colonne 3, ligne 48 - colonne 4, ligne 2; figure 13 * ---	1,4	
A	US 2 931 649 A (FURDA) * colonne 1, ligne 54 - colonne 2, ligne 45; figures * ---	2	
A	GB 2 148 134 A (EASYREST LTD.) * page 1, ligne 4 - ligne 17 * * page 1, ligne 47 - ligne 84; figures * ---	3	
A	FR 394 097 A (CALEMARD) * le document en entier * ---	4,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
E	FR 2 737 418 A (VENEZIA CALOGERO) * le document en entier * -----	1-7	A63D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 Juillet 1997	Examineur Baert, F
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)